



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Mercredi 17 Mai 2017 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 11/05/2017
Affichage : 11/05/2017

Le **Mercredi 17 Mai 2017 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présent(e)s : Mmes Marie-Line TISON. Isabelle CANTY. Jocelyne ISSARTIAL. Régine JACQUEMIN. Servanne JAKUBOWSKI.
MM. Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Claude LABORDE ; Maurice RAYER. Roger-Jean BEALAY. Jérémie CANTY. Eric LECOMTE. Yannick ROULEAU.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Julie FONTENEAU. M. Eric DESCOMBES

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CANTY

Assistaient également à la réunion : Mme Nathalie GOSSELIN, Secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Les membres présents du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour cet ordre du jour complémentaire.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 Mai 2017

Sur interrogation de M. le Maire,

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 17 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

2 - Lotissement communal « Le Chêne Galon »

2.1 - Point sur l'avancement de la commercialisation des lots

Sept terrains actuellement vendus – 7 permis de construire accordés – Lot n° 16 : Abandon de la réservation.

Des contacts pour le lotissement de la Huchottière : Association syndicale en cours

2.2 - Construction des 5 logements locatifs : information

Travaux en cours. Pas d'autres informations complémentaires.

Les réunions de chantier se déroulent le jeudi à 15 h 00.

3 - Aménagement de sécurité avenue de Bretagne

3.1 – Déclaration de sous-traitance : Sté AXIMUM

VU la délibération n° 2016-077 du Conseil Municipal du 14 Décembre 2016 portant attribution du marché pour l'aménagement de sécurité Avenue de Bretagne, lot n° 1 « terrassements, voirie, assainissement EP et signalisation » à la Société COLAS Centre Ouest – le Mans (72000),
VU la déclaration de sous-traitance établie le 26 avril 2017 par la Société COLAS pour le compte de la Société AXIMUM – Tours (37000),
VU les pièces justificatives annexées à cette demande,
Considérant que cette sous-traitance est nécessaire dans le cadre des prestations de signalisation horizontale et verticale,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **ACCEPTE** la signature de la déclaration de sous-traitance du marché d'Aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne, lot n° 1 «Terrassements, voirie, assainissement EP et signalisation » au profit de la **Société AXIMUM** – 15, rue du Pont aux oies à Tours (37000) pour un montant de prestations de 28 053.50 euros hors taxe.
- **ANNEXE** la déclaration de sous-traitance à cette délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

3.2 – Point sur l'avancement du chantier

Le planning est respecté. La fin des travaux est prévue fin mai excepté les plantations côté sud (réalisées en Automne). Le revêtement de la voie mixte s'effectuera en fin de chantier. L'enveloppe financière initiale est respectée. Un point sur l'avancement a été fait avec la Presse.

Dans la zone 30 : vont être installés des nouvelles bornes ainsi que des éclairages (leds)
Voir pour début de cette zone à partir de l'arrêt de car face à la bibliothèque.

4 – Agrandissement de l'école Jean Ferrat

4.1 – Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

VU la délibération n° 2017-049 du Conseil Municipal du 8 juillet 2016 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre au Cabinet d'Architecture CUSSOT – Le Mans (72000) pour les travaux d'agrandissement de l'école Jean Ferrat,

VU le marché de maîtrise d'oeuvre signé le 10 Juillet 2016 avec ce prestataire pour un montant de 10 500,00 euros H.T.

Considérant qu'il y a lieu de fixer le forfait définitif de rémunération de l'architecte conformément aux dispositions des articles 29 et 30 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, après estimation du coût prévisionnel des travaux fixé à 217 300,00 euros H.T

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **DECIDE** de passer un avenant n° 01 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le Cabinet d'Architecture CUSSOT ramenant le montant définitif des prestations de maîtrise d'oeuvre à **15 211,00 euros H.T** (TVA en vigueur en sus) correspondant à un taux de 7% du montant prévisionnel des travaux arrêté à la somme de 217 300 euros hors taxe,
- **d'ANNEXER** cet avenant à la présente,
- **D'IMPUTER** cette dépense au budget communal, Opération n° 95 « Agrandissement de l'école Jean Ferrat »
- **SUBDELEGUE** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision

4.2 - Demande de subvention au titre du Pacte Régional pour la Ruralité

Monsieur le Maire informe que la Commune peut demander une subvention auprès de la Région au titre du Pacte Régional pour la Ruralité.

Il s'agit d'une aide apportée aux territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leur école. Le taux est de 10%.

Le dossier, en cours de préparation devra être déposé en cours d'année en fonction des commissions d'attribution non encore connues.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (13 voix POUR) Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de ce pacte régional pour la ruralité selon les conditions d'attribution fixées par la Région.

5 – Voirie Communale

5.1 – Entretien annuel des chaussées au PATA : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'entretien préventif annuel des voies communales (sur un itinéraire d'environ 6 kms) à l'émulsion de bitume et de gravillons : la quantité estimée est de 3 tonnes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des entreprises consultées par courrier en date du 5 Avril 2017 avec remise des propositions financières au 20 Avril 2017.

Au vu des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins-disante de la Société PIGEON TP – Cherré (72400) pour un montant de prestations de 2 208.00 euros H.T. soit 2 649.60 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **RETIENT** l'offre de la **Société PIGEON TP** – Agence de la Ferté-Bernard – Z.A du Courtier – Cherré (72400) représentant un montant total de **2 208.00 euros H.T.** soit **2 649.60 euros T.T.C.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

6 – Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des ventes suivantes :

- 2, impasse des Brayes, cadastré section AB n° 547,
- 3, avenue de Bretagne, cadastré section AB n° 165-168-172
- 23, rue Saint-Eloi, cadastré section AB n° 105-106,
- 4, rue de la Huchottière, cadastré section AB n° 574,
- 8, rue de la Huchottière, cadastré section AB n° 571

VU les demandes réceptionnées de déclaration d'intention d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de prémption prévus par le Code de l'Urbanisme établies par Maîtres LECOMTE et CHERUBIN, Notaires à Connerré (72160)

VU les demandes réceptionnées de déclaration d'intention d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme établies par Maître MULOT-VERGNE Annabelle, Notaire à Tuffé Val de la Chéronne (72160)

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **DECIDE** de ne pas préempter pour les biens susvisés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

7 – Finances Locales

7.1 – Ligne de trésorerie

Conformément à la décision prise en Conseil Municipal le 18 Janvier 2017 donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour consulter et attribuer, une consultation a été faite auprès des 3 organismes bancaires. Le Crédit Mutuel a été retenu pour un crédit de trésorerie de 500 000 euros pour 1 an au taux Euribor 3 mois de - 0.33% avec une marge de 0.80 soit 0.47%. La Commission d'engagement est de 500 euros. Actuellement, 150 000 euros viennent d'être débités pour satisfaire les paiements de chantier qui arrivent au fil des travaux.

7.2 Décision modificative n° DM2017-01

Vu le Budget Communal de l'exercice 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une annulation du titre n° 128 sur l'exercice comptable de l'année 2015, pour un montant de 197.00 euros encaissé en doublon sur l'article 70323 « Redevance pour occupation du domaine public »,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

Article	Libellé	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Article 673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	+ 197.00 euros	NEANT
Article 615231	Entretiens et réparations voirie	- 197.00 euros	

- **DECIDE** d'opérer, en section de fonctionnement, les virements de crédits suivants :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

8 – SMIRGEOMES

Suite à la demande de retrait de Monsieur Jérémie CANTY, en qualité de délégué titulaire au sein du SMIRGEOMES, Madame Régine JACQUEMIN est désignée en remplacement. Monsieur Maurice RAYER restant délégué suppléant.

Aucune délibération n'est nécessaire : Simple désignation transmise à la Communauté de Communes.

9 – Communauté de Communes de l’Huisne Sarthoise

Les réunions PLUi se poursuivent sur les 9 communes

Réunion a eu lieu sur le Développement économique avec notamment la question du rachat des zones communales.

Décision prise pour les fonds de concours : 12 500 euros retenu pour l’extension de l’école Jean Ferrat
Prochaine réunion prévue à Lamnay le 31 mai 2017.

10 – Informations

- Personnel Communal : Information sur le dossier en cours de Mme BIZIEUX Christine
- Rue Saint Eloi – Chantier SAEP : Réfection définitive sera réalisée en juin
- Désherbage thermique : Nouveau procédé par jet d’eau chaude - en cours d’essai – Pour être efficace, plusieurs séances sont prévues
Une démonstration par chaleur pulsée (gaz) a également été effectuée.
- Plainte Gendarmerie : Détérioration des WC publics près atelier
- Chenilles des fusains : Présence près haie salle polyvalente : Pas de danger, phénomène qui peut se produire mais sans traitement possible.
- Levé topographique et bornage cimetière : Mise à jour du plan
- Commissions communautaires : désignation des délégués des communes
- Archives communales : Présence de l’archiviste départemental jusqu’en juillet
- Elections législatives du 11 et 18 juin : Permanence bureau de vote à définir ultérieurement

11 – Questions diverses

- Bric à Brac

Un rendez-vous est prévu avec la Gendarmerie afin de connaître les conditions à respecter (plan vigipirate) pour la mise en place du bric à brac de septembre.

12 - Agenda Maire et Adjoint

- Réunion de chantier tous les mercredis à 14h30 : chantier avenue de Bretagne
- Jeudi 18/05 : Médecine du travail à la cantine à 7h30
- Jeudi 18/05 à 20h30 : comité syndical Perche Sarthois au Luart
- Vendredi 19/05 à 9h00 : SAEP : ouverture plis appels d’offres
- Samedi 20 mai : Pétanque amicale des parents
- Lundi 29/05 à 11h00 : Tirage au sort des jurés d’assises
- Mercredi 31/05 à 9h00 : SOCOTEC ADAP
- Mercredi 31/05 à 18h30 : réunion com-com à Lamnay
- Jeudi 1 juin à 18h30 : réunion CLECT à Montmirail
- Mercredi 7/06 à 10h30 : DBR pour contrat photocopieurs
- Jeudi 15/06 à 10h00 : Diagnostic foncier PLUI à Sceaux

Aucune question diverse n’est soulevée, l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 27 Juin 2017 à 20 h 30